GENDARMERIE NATIONALE COMPAGNIE BRIGADE DE PROCÊS-VERBAL (N°/ANNÉE) P.V. n° 324 / 91	BORDEREAU D'ENVOI CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE		W DESTINATAINE
DATE DES FAITS (JOUR, MOIS, AN OU PÉRIODE) Mardi 20 Août 1991 à 5H46		ENQUÉTE X PRÉLIMINAIRE	FLAGRANT COMMISSION ROGATOIRE
LOCALISATION DES FAITS (COMMUNE, LIEU-DIT, CODE DÉ	PARTEMENT)	AUTRE CAS	DELII KOSATORE

OBSERVATION NOCTURNE D'UN OBJET VOLANT NON IDENTIFIE

NUME D'OR	RO DRE			වෙස්	NOITANDIE	DES F	PIÈCES			
0	1 2		cès-verbal de n de situation		nt adminis	tratif				
					91	30	7 4	.52		
		SUITE D	U BORDEREAU D'ENVOI	SUR LA PAGE SUIVAT	NTE					
		1	Mr Procureur				VU ET TRA	ACUT 1991		
DESTINATAIRES		1	Mr PREFET du	département						
INAT		2	DIRECTION GEN	ERALE de la	Gendarmer	ie				į.
DEST		1	GENERAL, Cdt ration-Sect.	la Régio Déf. Aérien	n Aérienne	.Opé-				
n° 65		1	AUX ARCHIVES F. C.M. Nº 37400 DÉF./0	SUR	R LA SUITE DES DES LA PAGE SUIVANTE	-			543 - 90 - 700 00	4 7

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE GENDARMERIE NATIONALE Compagnie : PROCES VERBAL Résidence : DE BT Nº PIÈCE Nº FEUILLET RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF PV 00324/91 01 1 ANALYSE ET REFERENCES : OBSERVATION NOCTURNE D'UN OBJET VOLANT NON IDENTIFIABLE (O.V.N.I) Nous soussigné : M. D. L. chef P I , commandant la brigade, en résidence à Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie. Rapportons les opérations suivantes : secondé par le gendarme H M , en résidence à : PREAMBULE Le vingt Août mil neuf cent quatre-vingt-onze, à cinq heures vingt-cinq nous trouvant dans le centre du petit bourg de , effectuons une patrouille, dans le cadre d'un service de surveillance nocturne. A 5H30, nous décidons d'effectuer un stationnement au centre de l'agglomération (Carrefour CD et V.C n°) Le secteur est très calme. Aucun fait particulier attire notre attention. Nous contrôlons quelques automobilistes, lesquels se rendent à leur travail. GENESE DE L'EVENEMENT A 5H45, nous quittons et poursuivons notre patrouille en empruntant le CD , direction Alors que nous sortons de l'agglomération, circulant à allure réduite (30 - 40 Km/H), notre attention est soudainement attirée par le passage aérien d'une boule lumineuse de couleur bleue. Il est 5H46. L'enquêteur Transmis le : M. Procureur République Date de clôture

S.D.C. 160 91 4 00

21/08/1991

par

Signature et cachet

M.PREFET département

GENERAL, Cdt R.A Sect. Défense Aér.

Archives

1

Direction Générale Gendarmerie à

R.A Div. Opération-

Compagnie :

PROCES VERBAL

Résidence :

DE

BT

- PV 00324/91

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

01 2

A ce moment précis, nos coordonnées géographiques sont les suivantes :

- CD commune de - Sortie SUD.

- Coordonnées U.T.M :

CONSTATATIONS DES FAITS

- FORME & CARACTERISTIQUES DE L'OBJET

Il s'agit d'une boule lumineuse de couleur bleue, très brillante, d'un diamètre de 10 à 15 cms à nos yeux. Elle est cerclée de couleur jaune orangé, trainant derrière elle une importante gerbe de flammes jaunes et étincelles.

- CONDITIONS D'EVOLUTION DU PHENOMENE

Cette sphère lumineuse se déplace à très grande vitesse, et nous pouvons l'observer que pendant 2 à 3 secondes. Sa direction est d'OUEST > en EST

Son altitude est relativement basse (entre 100 et 200 m). D'après notre estimation, le phénomème se produit à une distance de 500 m devant nous.

D'après sa trajectoire, il nous semble qu'elle descend vers le sol, progressivement.

- CONDITIONS D'OBSERVATION

Les conditions météorologiques sont très favorables. Le ciel est dégagé et les constellations sont parfaitement visibles.

Immédiatement après le passage du phénomème, nous n'entendons aucun bruit et ne ressentons aucune odeur particulière.

> Visiblement, l'objet se déplaçant était en état d'incandescence. L'enquêteur

_					_	
Co	mp	ac	m	1 (e ·	:

PROCES VERBAL

Résidence : BT DE

- PV 00324/91

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

01 3

En raison de notre zone géographique essentiellement occupée par le massif forestier , nous craignons que la chute de cet objet éntraîne un début d'incendie.

Immédiatement, nous décidons de nous rendre à , afin de pouvoir effectuer une observation générale de la zone en montant au pylône d'observation Sapeurs-Pompiers Forestier.

Malgré ceci, nous ne décelons aucun début d'incendie.

ENQUETE

.-- Le 20 Août 1991, au cours de la matinée, nous contactons la population afin de recueillir éventuel témoignage. Aucune autre personne ne semble avoir observé le phénomème.

Nous conctatons également les services départementaux de lutte contre l'incendie, à ainsi que les sapeurs-pompiers de afin de savoir si des sinistres ont été signalés dans le créneau horaire considéré. La réponse est négative.

.-- Nous avons également pris contact avec les militaires de la brigade Gendarmerie de , limitrophes de notre circonscription. Ils n'ont eu connaissance d'aucun fait similaire.

MESURES PRISES

.-- Par message n° 174/2M en date du 20.08.91, il a été rendu compte des faits à notre Commandant de Compagnie à

L'enquêteur

Compagnie:

PROCES VERBAL

Résidence :

BT

DE

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

- PV 00324/91

01 4

.-- En raison de la rapidité du déroulement de l'évènement, il ne nous a pas été possible d'effectuer des clichés photographiques.

.-- Un plan de la situation des lieux est établi, et joint à la présente procédure. Il fait l'objet de la pièce n° 2.

Fait et clos à

le 21 Août 1991

Les enquêteurs

PLAN DE SITUATION

ANNEXE au BRIGADE de_ AFFAIRE01			N° 2)
PHENOMEME	Constaté le à_	20.08.91	-

LEGENDE



Trajectoire de l'objet (OUEST -- EST)



Pylône d'observation des Sapeurs Pompiers à

: Emplacement du véhicule Gie au moment de l'observation